

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi, le 20 octobre 2009
HEURE : 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC

Sont présents :

MM.	Donald Badger, maire de	Bolton-Ouest
	Martin Bellefroid, maire de	St-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River
	Jean-Charles Bissonnette, maire d'	Abercorn
MM.	Claude Dubois	Ville de Bedford
	Kenneth Hill, maire de la	Ville de Sutton
	Josef Husler, maire de la	Ville de Farnham
	Roland Lemaire, maire de	Frelighsburg
	Lucien Messier, <i>maire honoraire de</i>	Stanbridge Station
	Steven Neil, maire de	Brigham
	Yvon Pépin, représentant de	Cowansville
	Michel Pelletier, maire de	Notre-Dame-de-Stanbridge
	Réal Pelletier, maire de	Saint-Armand
	Laurent Phoenix, maire de	Ste-Sabine
	Marcel Poirier, maire de la	Ville de Dunham
Mme	Sylvie Raymond, maire d'	East Farnham
	Gilles Rioux, maire de	Stanbridge Station
	Albert Santerre, maire de	Saint-Ignace-de-Stanbridge
	Leon Thomas Selby, maire de	Brome
	Gilles St-Jean, maire du	Canton de Bedford
	Greg Vaughan, maire de	Stanbridge East
	Richard Wisdom, maire de la	Ville de Lac Brome

Formant quorum sous la présidence de monsieur Arthur Fauteux et maire de la ville de Cowansville, ainsi que monsieur Robert Desmarais, directeur général et secrétaire-trésorier agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue pour les nouveaux maires
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions du public
4. Correction de la résolution 365-0909 et adoption du procès-verbal du 15 septembre 2009
5. Rapport du comité de transport du 5 octobre :
 - 5.1. Statistiques d'opération
 - 5.2. Diverses demandes en transport
 - 5.3. Dissolution de l'organisme Auto-Amie
 - 5.4. Projet lignes Granby et St-Jean
6. Embauche de Joëlle Gaudreau pour le projet de Ligne de transport vers Granby et Saint-Jean-sur-Richelieu
7. Rapport du comité de sécurité incendie et de sécurité civile du 8 octobre :
 - 7.1. Mise à jour du dossier en sécurité civile
 - 7.2. Suivi du rapport annuel
8. Rapport du comité consultatif d'aménagement du 14 octobre :
 - 8.1. Présentation des prévisions budgétaires 2009
 - 8.2. Étude préliminaire du budget et des actions 2010
 - 8.3. PDZA – suivi du dossier
 - 8.4. SHQ – Nomination des intervenants à la MRC : Johanne Alix et Jocelyne Jeanson
 - 8.5. Modification du SARR – Farnham – Avis de motion
 - 8.6. Nomination du membre citoyen sur le comité consultatif agricole
 - 8.7. Critères d'admissibilité du programme RénoVillage :- Appui à la MRC d'Antoine-Labelle
 - 8.8. Avis de conformité
9. Rapport du comité sur la gestion de l'eau du 6 octobre :
 - 9.1. Travaux d'entretien du cours d'eau Thompson – nomination d'un professionnel externe
 - 9.2. Travaux d'entretien de la branche 58 du cours d'eau Morpions – nomination d'un professionnel externe
 - 9.3. Travaux d'entretien de la branche 1 du cours d'eau Crothers Brook – nomination

- d'un professionnel externe
- 9.4. Nomination de Simon Lajeunesse pour l'application du RCI 09-1206
 10. Cours d'eau : compte-rendu des travaux du comité ministères / MRC
 11. Rapport du comité administratif du 7 octobre :
 - 11.1. Liste des dépenses à payer au 02 octobre 2009
 - 11.2. Ajustement de salaires de certains cadres
 12. Agrandissement de l'édifice :
 - 12.1. Choix de l'architecte
 - 12.2. Avis de motion pour le projet de règlement d'emprunt
 13. Suivi du concours pour le poste de greffier/greffière
 14. Formation pour les nouveaux élus
 15. Rencontres sous-régionales de la MRC et du CLD pour les nouveaux élus
 16. Colloque de la MRC sur la mise à niveau du Plan stratégique en février / mars 2010
 17. Rapport du comité Réseau santé et communauté de Brome-Missisquoi du 29 septembre
 18. Compte-rendu de l'inauguration de la Pépinière de bandes riveraines
 19. Adoption du Plan de travail actualisé du Pacte rural 2007-2014
 20. Compte-rendu de la Table des préfets de la Montérégie du 9 octobre
 21. Intégration de Bromont : demande de modifications de La Haute-Yamaska
 22. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour octobre / novembre
 23. Correspondance
 24. Questions diverses
 25. Deuxième période de questions du public
 26. Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

394-1009

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU:**

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ

CORRECTION ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 15 SEPTEMBRE 2009

395-1009

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR
ET RÉSOLU:**

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2009 en corrigeant la résolution 365-0909 de la façon suivante : Remplacer dans le titre « *CERTIFICAT DE CONFORMITÉ* » par « *CONFIRMATION DE CONFORMITÉ* » et changer la résolution par la suivante « *De confirmer à la ville de Sutton que son règlement 116-01 visant la refonte et la fusion des règlements de lotissement du canton et de la ville de Sutton est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement, et aux dispositions du document complémentaire et orientations gouvernementales concernant la protection du territoire et des activités agricoles.*»

ADOPTÉ

ANALYSE DES STATISTIQUES D'OPÉRATION EN TRANSPORT

396-1009

CONSIDÉRANT que le logiciel *Parcours* ne fournit pas l'information du partage des coûts en transport adapté et collectif;

CONSIDÉRANT que pour avoir une réelle évaluation des coûts, cela nécessite du travail manuel;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel de connaître le partage des coûts de transport pour pouvoir prendre des décisions de façon éclairée;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR KENNETH HILL
APPUYÉ PAR MARCEL POIRIER
ET RÉSOLU :**

D'autoriser l'engagement d'une personne ressource jusqu'à un maximum de 1 000 \$ pour procéder à l'analyse des statistiques d'opération en transport collectif et adapté.

De demander la collaboration du Ministère des Transports du Québec pour le développement d'outils informatiques répondant aux nouvelles réalités de gestion de transport des MRC, afin de répondre aux besoins de statistiques, des coûts de déplacements (km), des jumelages, de la comptabilisation des paiements des usagers et la gestion financière distincte du transport adapté et du transport collectif.

ADOPTÉ

DEMANDES PARTICULIÈRES EN TRANSPORT

397-1009

CONSIDÉRANT que le service de transport a reçu plusieurs demandes particulières pour des déplacements réguliers en transport adapté afin de permettre à la clientèle de participer à de nouvelles activités;

CONSIDÉRANT que les demandes respectent notre politique et notre plan de transport;

CONSIDÉRANT que la MRC a l'obligation morale de fournir le service en transport adapté si ce dernier respecte son plan, même si le budget alloué risque d'être déficitaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL POIRIER
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU:**

D'accepter les nouvelles demandes de transport régulier qui respectent les plans de transport adoptés par la MRC et ce malgré la possibilité d'un budget déficitaire en 2009.

ADOPTÉ

REMPLACEMENT DE NICOLE VEILLETTE PAR JOËLLE GAUDREAU

398-1009

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL POIRIER
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU:**

D'embaucher pour le service de répartition du transport madame Joëlle Gaudreau en remplacement de madame Nicole Veillette à compter du 19 octobre 2009, et cela, au même salaire et aux mêmes conditions de travail.

ADOPTÉ

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2009 EN SÉCURITÉ INCENDIE

399-1009

CONSIDÉRANT que certains services de sécurité incendie ont beaucoup tardé à faire parvenir à la MRC leur rapport annuel 2008 et que la MRC a dû attendre au 22 septembre dernier pour acheminer le rapport global au Ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT que la date limite prévue par la Loi pour transmettre le rapport annuel est le 31 mars;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE
ET RÉSOLU:**

D'aviser tous les services de sécurité incendie qu'ils devront déposer leur rapport annuel 2009 au plus tard le 31 janvier 2010 au bureau de la MRC.

ADOPTÉ

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LES PROGRAMMES DE L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT : NOMINATION DE JOCELYNE JEANSON ET DE JOHANNE ALIX

CONSIDÉRANT que la gestion interne du suivi des programmes de la Société d'habitation du Québec a été transférée à l'administration générale de la MRC;

400-1009

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de nommer des nouveaux employés en tant qu'intervenants responsables de la délivrance des programmes de l'amélioration de l'habitat pour la MRC;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU:**

De nommer mesdames Jocelyne Jeanson et Johanne Alix en tant qu'intervenantes de la MRC Brome-Missisquoi et de les autoriser à signer tous les documents nécessaires, au nom et pour le compte de la MRC, pour la délivrance des Programmes de l'amélioration de l'habitat avec la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION :
MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ POUR AJUSTER LES
ZONES D'AMÉNAGEMENT PRIORITAIRE ET DE RÉSERVE DE FARNHAM

Avis de motion est, par la présente, donné par Richard Wisdom qu'à une prochaine séance de ce Conseil, ordinaire ou extraordinaire, lui ou un autre à sa place proposera l'adoption d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement afin d'intégrer les nouvelles zones d'aménagement prioritaire et de réserve dans le périmètre d'urbanisation de la ville de Farnham.

NOMINATION DU MEMBRE CITOYEN SUR LE COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

401-1009

**IL EST PROPOSÉ PAR KENNETH HILL
APPUYÉ PAR DONALD BADGER
ET RÉSOLU:**

De nommer madame Julie Zeitlinger, à titre de représentante des citoyens, siégeant sur le comité consultatif agricole de la MRC pour la période d'élaboration du plan de développement de la zone agricole

ADOPTÉ

DEMANDE DE MODIFICATION DES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME
RÉNOVILLAGE : APPUI À LA MRC D'ANTOIRE-LABELLE

402-1009

CONSIDÉRANT que les critères d'admissibilité au programme RénoVillage sont basés notamment sur la valeur uniformisée de la résidence visée par les travaux, avec une valeur maximale de 75 000 \$;

CONSIDÉRANT que les importantes variations à la hausse de la valeur foncière des résidences sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi et sur l'ensemble du Québec font que des résidences qui étaient éligibles auparavant ne le sont plus;

CONSIDÉRANT également que les revenus du ménage admissibles n'ont pas été modifiés ou indexés depuis plus de 10 ans afin de tenir compte de la réalité des marchés;

CONSIDÉRANT qu'une résidence ne peut être admissible au programme plus d'une fois;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS
APPUYÉ PAR JOSEF HUSLER
ET RÉSOLU:**

D'appuyer la résolution de la MRC Antoine-Labelle et de demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de modifier les critères d'admissibilité du programme RénoVillage de la façon suivante:

- 1) D'augmenter la valeur uniformisée d'une résidence admissible à au moins 100 000\$ seulement pour le bâtiment principal, sans les bâtiments accessoires;
- 2) D'augmenter le revenu du ménage admissible en tenant compte des indexations du coût de la vie depuis le début de ce programme;
- 3) De permettre à une résidence qui a déjà bénéficié du programme d'être à nouveau admissible après une période de 5 ans.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 334 FARNHAM

403-1009

CONSIDÉRANT que la ville de Farnham a transmis à la MRC le 10 septembre 2009 son règlement numéro 334;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant le règlement de zonage 171 vise à modifier les zones C2-13, H3-23, H1-16, H4-19 et H3-40 ainsi que leurs grilles des spécifications, et certaines dispositions sur les arbres et arbustes dans les cours;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 334 modifiant le règlement de zonage 171 de la ville de Farnham conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser le directeur général à émettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 1663 COWANSVILLE

404-1009

CONSIDÉRANT que la Ville de Cowansville a transmis à la MRC le 1er octobre 2009 son règlement 1663;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant le règlement des conditions d'émission de permis de construire vise à ajouter la zone Ib-4 dans la liste des zones nécessitant des permis de construction;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR KENNETH HILL
APPUYÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 1663 modifiant le règlement 1514 sur les conditions d'émission de permis de construire de la ville de Cowansville conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser le directeur général à émettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

CONFIRMATION DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 85-09 DE SAINT-ARMAND

405-1009

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Armand a transmis à la MRC le 14 octobre 2009 son règlement 85-09;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise la révision quinquennale du plan d'urbanisme avec modifications;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU:**

De confirmer que le règlement 85-09 visant la révision quinquennale du plan d'urbanisme avec modifications de la municipalité de Saint-Armand est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

CONFIRMATION DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 86-09 DE SAINT-ARMAND

406-1009

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Armand a transmis à la MRC le 14 octobre 2009 son règlement 86-09;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise la révision quinquennale du règlement de zonage avec modifications;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU:**

De confirmer que le règlement 86-09 visant la révision quinquennale du règlement de zonage avec modifications de la municipalité de Saint-Armand est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

**CONFIRMATION DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENTS 87-09, 88-09, 89-09
ET 90-09 DE SAINT-ARMAND**

407-1009

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Armand a transmis à la MRC le 14 octobre 2009 ses règlements 87-09, 88-09, 89-09 et 90-09;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise la révision quinquennale des règlements de lotissement, de construction, d'émission des permis et des certificats, et des conditions d'émission du permis de construction;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU:**

De confirmer que les règlements 87-09 sur le lotissement, 88-09 sur la construction, 89-09 sur l'émission des permis et des certificats et 90-09 sur les conditions d'émission du permis de construction de la municipalité de Saint-Armand sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

ADOPTION DU RÈGLEMENT 02-0309

**AMENDANT LE RÈGLEMENT N^o 05-0508 AFIN DE MODIFIER LE SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DEUXIÈME REMPLACEMENT ET DOCUMENT
D'ACCOMPAGNEMENT PORTANT SUR LA NATURE DES MODIFICATIONS**

408-1009

CONSIDÉRANT que, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC a adopté le schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement numéro 05-0508 et que ce dernier est en vigueur depuis le 23 septembre 2008;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement modifiant le dit schéma a été adopté le 17 mars 2009 et qu'un avis sur ce projet a également été demandé à la ministre;

CONSIDÉRANT qu'un avis de non-conformité aux orientations gouvernementales a été formulé par le ministère le 25 juin 2009, notamment concernant les normes minimales de lotissement et la gestion des usages à l'extérieur des périmètres d'urbanisation, tel que l'affectation de Conservation;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Sabine a demandé à la MRC de modifier son schéma d'aménagement révisé afin de permettre l'extension de l'usage industriel de fabrication d'armoires de cuisine sur les 89-21, 89-96 et 89-97;

CONSIDÉRANT que ces dits lots sont contigus à un usage industriel existant et appartiennent à l'entreprise Armoires Cuisines Action occupant ces derniers depuis plus de 15 ans;

CONSIDÉRANT que le périmètre d'urbanisation de ce secteur est identifié comme étant résidentiel et que seulement les industries existantes sont reconnues;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR KENNETH HILL
APPUYÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE
ET RÉSOLU :**

QUE le conseil de la MRC Brome-Missisquoi adopte le règlement 02-0309 relatif à la modification du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et qu'il soit ordonné et statué ce qui suit :

ARTICLE 1 TITRE

Le présent règlement est intitulé "Règlement 02-0309 amendant le règlement 05-0508 afin de modifier le schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et document d'accompagnement portant sur la nature des modifications".

ARTICLE 2 MODIFICATION DU DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE

Le document complémentaire du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement est modifié afin de tenir compte des éléments suivants :

3.1 Ajout de l'article 7.12 « Dispositions particulières relatives aux usages »

L'article 7.12 intitulé « Dispositions particulières relatives aux usages » est ajouté à la suite de l'article 7.11 « Usages spécifiquement permis et interdits dans les parcs industriels ».

3.2 Ajout de l'article 7.12.1 « Usage industriel dans le périmètre d'urbanisation résidentiel de la municipalité de Sainte-Sabine »

L'article 7.12.1 intitulé « Usage industriel dans le périmètre d'urbanisation résidentiel de la municipalité de Sainte-Sabine » est ajouté avec la disposition suivante :

À l'intérieur du périmètre d'urbanisation résidentiel de la municipalité de Sainte-Sabine, seul l'usage de fabrication d'armoires de cuisine est autorisé sur les lots 89-21, 89-22, 89-23, 89-24, 89-25, 89-92, 89-93, 89-94, 89-95, 89-96 et 89-97, du cadastre de la paroisse St-Romuald de Farnham.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur après que toutes les formalités prévues à la loi auront été remplies.

ADOPTÉ

**TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU THOMPSON –
NOMINATION D'UN PROFESSIONNEL EXTERNE**

409-1009

CONSIDÉRANT l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, Chapitre 6) qui donne le pouvoir aux MRC de réaliser des travaux qui permettent la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge;

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU**

De nommer monsieur Lucien Méthé, à titre de professionnel externe de BMI Experts-Conseils, pour analyser la demande d'entretien du cours d'eau Thompson, selon la demande de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, pour déterminer les travaux à réaliser, faire rapport au Conseil de la MRC sur les travaux à intervenir et répartir les dépenses en quotes-parts entre les municipalités concernées conformément à l'acte d'autorisation des travaux.

ADOPTÉ

**TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 58 DU COURS D'EAU MORPIONS –
NOMINATION D'UN PROFESSIONNEL EXTERNE**

410-1009

CONSIDÉRANT l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, Chapitre 6) qui donne le pouvoir aux MRC de réaliser des travaux qui permettent la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge;

**II EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
APPUYÉ PAR MICHEL PELLETIER
ET RÉSOLU**

De nommer monsieur Lucien Méthé, à titre de professionnel externe de BMI Experts-Conseils, pour analyser la demande d'entretien de la branche 58 du cours d'eau Morpions, selon la demande de la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge, pour déterminer les travaux à réaliser, faire rapport au Conseil de la MRC sur les travaux à intervenir et répartir les dépenses en quotes-parts entre les municipalités concernées conformément à l'acte d'autorisation des travaux.

ADOPTÉ

**TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 1 DU COURS D'EAU
CROTHERS BROOK – NOMINATION D'UN PROFESSIONNEL EXTERNE**

411-1009

CONSIDÉRANT l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, Chapitre 6) qui donne le pouvoir aux MRC de réaliser des travaux qui permettent la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité de Stanbridge-East;

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE
ET RÉSOLU**

De nommer monsieur Lucien Méthé, à titre de professionnel externe de BMI Experts-Conseils, pour analyser la demande d'entretien de la branche 1 du cours d'eau Crothers Brook, selon la demande de la municipalité de Stanbridge-East, pour déterminer les travaux à réaliser, faire rapport au Conseil de la MRC sur les travaux à intervenir et répartir les dépenses en quotes-parts entre les municipalités concernées conformément à l'acte d'autorisation des travaux.

ADOPTÉ

NOMINATION DE SIMON LAJEUNESSE POUR L'APPLICATION DU RCI 09-1206

412-1009

CONSIDÉRANT l'importance d'harmoniser les exigences du RCI 09-1206 relatif à la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables au règlement 03-0406 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Brome-Missisquoi, l'un ayant un but environnemental et l'autre un but hydraulique;

CONSIDÉRANT que le coordonnateur régional des cours d'eau est déjà amené à traiter l'ensemble des interventions dans les cours d'eau sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT la pertinence de nommer le coordonnateur régional des cours d'eau pour l'application du RCI 09-1206 dans les dossiers d'infraction;

**IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU**

De nommer Simon Lajeunesse, coordonnateur régional des cours d'eau, comme personne désignée pour l'application du RCI 09-1206 relatif à la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables au niveau régional, uniquement pour les cas d'infraction et les demandes de permis dédoublées par les exigences du règlement 03-0406 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

AJUSTEMENT DE SALAIRE DE CERTAINS CADRES

413-1009

CONSIDÉRANT que le CLD a procédé à une réorganisation durant l'année 2009;

CONSIDÉRANT que cette réorganisation a donné lieu à de nouvelles définitions de tâche et des ajustements de salaire de certains cadres;

CONSIDÉRANT que pour des postes similaires entre la MRC et le CLD, il existe des écarts de salaire importants;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS
APPUYÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE**

ET RÉSOLU :

D'ajuster le salaire de Francis Dorion, directeur général adjoint et directeur du service de la gestion du territoire de 8% à compter du 1^{er} janvier 2010, de 4% à compter du 1^{er} janvier 2011 et de 4% à compter du 1^{er} janvier 2012, conditionnellement à un rendement satisfaisant. D'ajuster le salaire de Cynthia Jacob, responsable des services financiers de la MRC et du CLD, de 10% à compter du 1^{er} janvier 2010 et de 5% à compter du 1^{er} janvier 2011, conditionnellement à un rendement satisfaisant.

ADOPTÉ

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'EXÉCUTION
DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉDIFICE DE LA MRC**

Avis de motion est par la présente donné par Laurent Phoenix qu'à une prochaine séance de ce Conseil, ordinaire ou extraordinaire, lui ou un autre à sa place, proposera l'adoption d'un règlement décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux d'agrandissement de l'édifice de la MRC incluant des travaux de réaménagement de l'édifice existant et l'achat de terrain. L'emprunt sera effectué pour acquitter la totalité du coût des travaux, des services professionnels et des équipements et de l'ameublement nécessaires.

MISE À JOUR 2009 DU PLAN DE TRAVAIL DU PACTE RURAL 2007-2014

414-1009

**IL EST PROPOSÉ PAR KENNETH HILL
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU:**

D'adopter la mise à jour en date d'octobre 2009 pour le plan de travail du pacte rural 2007-2014 tel que déposé au Conseil et d'envoyer ce plan de travail au MAMROT afin d'obtenir le versement 2009-2010 du pacte rural.

ADOPTÉ

VOIE DE CONTOURNEMENT : APPUI À LA VILLE DE FARNHAM

415-1009

CONSIDÉRANT que les démarches juridiques sont terminées dans le dossier de la réalisation d'une voie de contournement au Nord du territoire de la ville de Farnham;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec prévoit réaliser les plans et devis au cours de l'année 2010;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec prévoit aussi tenir les négociations avec les propriétaires concernés au cours de l'année 2010 et que les budgets sont disponibles pour cette étape;

CONSIDÉRANT que la voie de contournement ne pourrait donc être construite avant 2011;

CONSIDÉRANT l'importance que des budgets soient également disponibles pour la phase de réalisation au plus tard en 2011;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU:**

D'appuyer la ville de Farnham et de demander au Ministre délégué aux Transports du Québec, monsieur Norman MacMillan de prévoir les sommes nécessaires à la réalisation des travaux de construction de la route de contournement, au Nord du territoire municipal, dans le cadre de son budget au plus tard pour l'année 2011. Il est évident qu'un tel projet est attendu déjà depuis plus de neuf (9) ans et qu'il devient urgent, pour assurer le développement local et régional, de le concrétiser.

ADOPTÉ

PAVAGE DE LA ROUTE 235 : APPUI À LA VILLE DE FARNHAM

416-1009

CONSIDÉRANT les travaux d'asphaltage de la Route 235, sur le territoire de la municipalité d'Ange-Gardien, par le Ministère des Transport du Québec;

CONSIDÉRANT que ces travaux ont prévus l'asphaltage sur la largeur complète de la chaussée, ce qui n'est pas le cas pour le territoire de la ville de Farnham;

CONSIDÉRANT que cette mesure est discriminatoire pour la ville de Farnham;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU:**

D'appuyer la ville de Farnham et de demander au Ministère des Transports du Québec de prévoir les sommes nécessaires pour parachever en 2010 les travaux d'asphaltage sur la Route 235 entre le boulevard Industriel et la limite Nord de la ville de Farnham.

ADOPTÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

417-1009

**IL EST PROPOSÉ PAR LUCIEN MESSIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ



Arthur Fauteux, préfet



Robert Desmarais, directeur général